



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



Édition du 31 mars 2021



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ÉDITION DU 31 MARS 2021

PRÉFECTURE DE LA RÉGION GRAND EST

Arrêté préfectoral n°2021/101 du 31 mars 2021 portant organisation de la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités Grand Est

Arrêté préfectoral n°2021/102 du 29 mars 2021 portant constatation de la désignation des membres du Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est



ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2021 / 101

**portant organisation de la Direction Régionale de l'Economie,
de l'Emploi, du Travail et des Solidarités Grand Est**

**LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFÈTE DU BAS-RHIN
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE
CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE
CHEVALIER DES PALMES ACADÉMIQUES**

- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- VU le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;
- VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER, Préfète de la région Grand Est, Préfète de la zone de défense et de sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;
- VU l'avis émis par le comité technique de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est, en date du 16 mars 2021 et du 22 mars 2021 ;
- VU l'avis émis par le comité technique de la direction régionale et départementale de la cohésion sociale Grand Est en date du 9 mars 2021 ;

SUR PROPOSITION de M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est, préfigurateur de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : La direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Grand Est a son siège à Strasbourg (Bas-Rhin).

Elle dispose également de sites à Châlons-en-Champagne (Marne), Nancy (Meurthe-et-Moselle), et Metz (Moselle).

ARTICLE 2 : L'organisation de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Grand Est est fixée comme suit :

- une direction ;
- un secrétariat général ;
 - un pôle « Politique du travail » chargé des actions relevant du 1° de l'article 2 du décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020, de l'organisation du système d'inspection du travail dans la région et du pilotage de ses ressources humaines. Le pôle comporte un service dénommé « Unité Régionale Appui Contrôle Travail Illégal » (URACTI), délimité par décision du directeur régional en application des articles R. 8122-3 à R.8122-9 du code du travail ;
 - un pôle « Solidarités, Compétences, Economie », chargé des actions relevant notamment des 3°, 4°, 5°, 7° et 8° de l'article 2 du décret n° 2020-1545 susmentionné ;
 - un pôle « Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes et Métrologie », chargé des actions mentionnées au 2° de l'article 2 du décret n° 2020-1545 susmentionné.

L'organigramme et la répartition des activités sur les différentes implantations sont précisées à l'annexe 1.

L'équipe de direction est constituée du directeur régional assisté du directeur régional délégué, du chef de pôle « Politique du travail », du chef de pôle « Solidarités, Compétences, Economie » et de son adjoint, du chef de pôle « Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes et Métrologie », et du secrétaire général.

ARTICLE 3 : Le secrétariat général est chargé de mettre à disposition les moyens et d'assurer le fonctionnement de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Grand Est. Les missions comprennent le dialogue social, les ressources humaines y compris la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, la prévention des risques professionnels, la programmation et l'exécution financière, la logistique et la gestion des systèmes d'information.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté prend effet le 1^{er} avril 2021.

ARTICLE 5 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et européennes du Grand Est et le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Grand Est sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le 31 mars 2021

La Préfète,


Josiane CHEVALIER

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur le site www.telerecours.fr. Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral n°2021/

Organisation et répartition des activités sur les différentes implantations de la région Grand Est

Une structure N-1 est rattachée au directeur régional. Une structure N-2 est rattachée à la structure de rang supérieur la précédant dans le tableau ci-dessous ;

L'implantation géographique est la ville où est localisé le responsable de la structure, et où sont localisés tous les agents hors ceux appartenant à des sous-structures pour lesquelles une implantation différente est précisée dans le tableau.

Structures N-1	Structures N-2	Implantation géographique du niveau N-2
Direction		Strasbourg
	Service « Etudes, Statistiques, Evaluation »	Strasbourg En multi-sites avec Nancy
Secrétariat général	Direction	Strasbourg
	Service des Ressources Humaines	Strasbourg En multi-sites avec Châlons-en-Champagne
	Service Financier	Strasbourg
	Service des Moyens Généraux	Strasbourg En multi-sites avec Metz
	Service des Systèmes d'information et de Communication	Nancy En multi-sites avec Châlons-en-Champagne et Strasbourg
	Contrôle de gestion	Strasbourg
Pôle « Politique du Travail »	Direction	Strasbourg
	Service « Unité Régionale Appui Contrôle Travail Illégal »	Strasbourg En multi-sites avec Châlons-en-Champagne, Nancy, Colmar et Troyes
	Service « Unité Contentieux Appui Juridique »	Nancy, En multi-sites avec Strasbourg
	Service « Unité d'Appui au Dialogue Social »	Châlons-en-Champagne
	Service « Unité d'appui au Contrôle »	Strasbourg En multi-sites avec Châlons-en-Champagne et Nancy
	Service « Unité Animation Services Santé au Travail »	Strasbourg
	Inspection médicale du travail	Nancy et Strasbourg
	Documentation	Strasbourg
Pôle « Concurrence, Consommation, Répression des fraudes et Métrologie »	Direction	Strasbourg
	Service Pilotage – Appui technique – Animation des DDI	Strasbourg
	BIEC et pratiques anticoncurrentielles	Metz En multi-sites avec Strasbourg et Châlons
	Surveillance des pratiques restrictives de concurrence	Strasbourg En multi-sites avec Châlons et Metz
	Expertises spécialisées – BIEV	Châlons

	- Fruits et légumes – Secteurs particuliers	Une BIEV à Châlons et une BIEV à Strasbourg, en multi-sites avec Metz et Strasbourg
	Service « Métrologie légale »	Metz En multi-sites avec Strasbourg et Châlons
Pôle « Solidarités, Compétences, Economie »	Direction	Strasbourg
	Service « Solidarités »	Strasbourg En multi-sites avec Nancy, Metz et Châlons-en-Champagne
	Service « Compétences »	Strasbourg En multi-sites avec Nancy, Metz et Châlons-en-Champagne
	Service Economique de l'Etat en Région	Strasbourg En multi-sites avec Châlons-en-Champagne et Metz
	Service « International »	Strasbourg En multi-sites avec Nancy et Châlons-en-Champagne
	Cellule « Appui aux politiques publiques »	Strasbourg En multi-sites avec Nancy et Metz
	Documentation	Nancy

20-697



ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2021 / 102
portant constatation de la désignation des membres du Conseil économique, social et
environnemental régional Grand Est

**LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFÈTE DU BAS-RHIN
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE
CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE
CHEVALIER DES PALMES ACADÉMIQUES**

- VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4134-2 et R. 4134-1 à R. 4134 - 7 ;
- VU le décret n°2015-1917 du 30 décembre 2015 modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la refonte de la carte des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, à leur composition et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres ;
- VU le décret n°2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2017/1884 du 22 décembre 2017 constatant la désignation des membres du Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est et nommant les personnalités qualifiées ;
- VU les arrêtés préfectoraux n°2018/17 du 15 janvier 2018, n°2018/129 du 10 avril 2018, n°2018/271 du 12 juin 2018, n°2018/504 du 28 septembre 2018, n°2018/736 du 14 décembre 2018, n°2019/67 du 18 mars 2019, n°2019/404 du 10 septembre 2019, n°2020/24 du 17 janvier 2020, n°2020/210 du 18 juin 2020, n° 2020/310 du 7 août 2020, n°2020/477 du 04 novembre 2020 et n° 2020/646 du 28 décembre 2020 modifiant la composition du Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est et nommant les personnalités qualifiées ;
- VU la lettre de la CGT Grand Est en date du 13 janvier 2021 informant de la démission de Mme Françoise SEIROLLE et de son remplacement par Mme Yolande ROSENBLATT ;
- VU la nomination de M. Yves MULLER par décision de Mme la Préfète en tant que personne qualifiée au sein du 3è collège du CESER en remplacement de M. Alain TARGET, décédé.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de constater les désignations auxquelles il a été procédé conformément aux dispositions de l'article R 4134-4 susvisé ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Sont constatées les désignations suivantes au sein des collèges du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de la région Grand Est :

1^{er} COLLÈGE :

Entreprises et activités professionnelles non salariées : 58 représentants désignés

ORGANISMES	NOMBRE DE SIÈGES	NOM ET QUALITÉ DES REPRÉSENTANTS
Par la Chambre régionale de commerce et de l'industrie Grand Est (CRCI)	8	Mme Marie-Josée DAVANZO M. Gérard CLAUDEL Mme Virginie WILLAIME M. Jean-Marie NICOLAS Mme Fabienne VERQUERRE M. Hubert SCHAFF M. Jean-Michel HAGET Mme Catherine SALOMON
Par le Mouvement des entreprises de France (MEDEF)	20	M. Olivier KLOTZ Mme Manou HEITZMANN MASSENEZ M. Eric SENET Mme Valérie GOBILLARD Mme Linda CAILLOT-LOPEZ M. Didier DUCHENE Mme Catherine FULPIN M. Jean-Paul NOLLET Mme Edith COLLIN Mme Véronique GLOUX M. Christian BARNIER M. Henri BAUMERT Mme Sandra MIGNOLET Mme Cathie MEPPIEL M. Patrice HALTEBOURG Mme Dyna PETER-OTT

ORGANISMES	NOMBRE	NOM ET QUALITÉ DES REPRÉSENTANTS
	DE SIÈGES	
		M. Jean-Ernest KELLER M. Didier VAUCOIS Mme Annette GILEWICZ M. Alexandre BUCHER
Par la Délégation régionale de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME)	8	M. Jean-Luc WIEDEMANN Mme Martine WERNETTE M. Marcel FOURQUET Mme Christine VIOLIER M. Luc MOUROT Mme Marie LEBEAU M. Richard GRANGLADEN Mme Marie de METZ NOBLAT
Par la Chambre régionale d'agriculture	3	Mme Véronique KLEIN M. Sébastien LORIETTE M. Gérard RENOUEAU
Par la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA)	2	M. Philippe CLEMENT Mme Béatrice MOREAU
Par le Centre régional des jeunes agriculteurs (CRJA)	1	M. Ludovic LOUIS
Par le Comité interprofessionnel du vin de Champagne (CIVC)	1	Mme Caroline ARISTON
Par l'Association des Viticulteurs d'Alsace	1	M. Jérôme BAUER
Par la Coordination rurale Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	1	M. Paul FRITSCH
Par la Confédération paysanne Grand Est	1	M. Claude CELLIER
Par l'Association interprofessionnelle « valeur bois »	1	Mme Chantal ZIMMER
Par la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat (CRMA)	4	Mme Liliane LIND Mme Sylvia PIERSON M. Michel BOULANT M. Jean-Louis FREYD
Par l'Union des entreprises de proximité (U2P)	4	M. Paul HENRY M. Christian NOSAL

ORGANISMES	NOMBRE	NOM ET QUALITÉ DES REPRÉSENTANTS
	DE SIÈGES	
		Mme Rosa SARAIVA Mme Valérie VIANA
Par l'Union nationale des artisans et des professions libérales (UNAPL)	1	M. Joseph ZORGNIOTTI
Par la Chambre Nationale des professions libérales (CNPL)	1	M. Michel RUDENT
Par l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES)	1	M. Marc PHILIBERT

2ème COLLÈGE :

Organisations syndicales de salariés : 58 représentants désignés

ORGANISMES	NOMBRE	NOM ET QUALITÉ DES REPRÉSENTANTS
	DE SIÈGES	
Par la Confédération française démocratique du travail (C.F.D.T.)	17	M. Adrien ETTWILLER Mme Marie-Claude BRIET CLEMONT Mme Najat COTTUN Mme Bartolina CUCUZZELLA M. Alex GORGE M. Philippe GUETH M. Roland HARLAUX M. Erwan LE QUELLEC M. Dominique LEDEME M. Didier GABRIEL Mme Francine PETER M. Bruno MALTHET Mme Corinne MARCHAL Mme Sandrine MARX M. Paul NKENG Mme Brigitte RITZENTHALER Mme Marie-Andrée SEGUIN
Par la Confédération générale du travail (C.G.T.)	13	M. Olivier FOUCAUT Mme Odile AGRAFEIL M. Yavuz OZBEK Mme Chantal BERTHELEMY

ORGANISMES	NOMBRE DE SIÈGES	NOM ET QUALITÉ DES REPRÉSENTANTS
		Mme Bénédicte DA PONT M. Pascal DEBAY M. Pascal MARLIER Mme Emmanuelle MOISSONNIER Mme Delphine ROUXEL M. Jean-Pierre LANGLET M. Jérôme MARCEL <u>Mme Yolande ROSENBLATT</u> M. Jean-Luc CARDOSO
Par la Confédération générale du travail – Force Ouvrière (C.G.T. – F.O.)	10	Mme Sylvie STROMMINGER Mme Anna MOREL Mme Stéphanie PEYROUSE M. Laurent BERNARD M. Gilles CORNET M. Yves-Noël BRIAUX Mme Michèle HOCHARD M. Jacques RIMEIZE Mme Christiane HEINTZ Mme Dominique LIGER
Par la Confédération française des travailleurs chrétiens (C.F.T.C.)	7	Mme Pierrette HARTMANN Mme Nadia WALTER Mme Annick WENGER M. Philippe GONCALVES M. Dominique STEIGER M. Philippe RENAUDIN M. Serge BRETTAR
Par l'Union nationale des syndicats autonomes (U.N.S.A.)	4	Mme Christine GRAFFIEDI M. Philippe HOELLINGER M. Pascal LOUIS Mme Isabelle VIALLAT
Par la Confédération Française de l'Encadrement – Confédération générale des cadres (C.F.E. - C.G.C.)	4	M. Alain MONPEURT Mme Martine GALLOIS M. Emmanuel DUSSAUSOIS Mme Sabrina GREAU

ORGANISMES	NOMBRE	NOM ET QUALITÉ DES REPRÉSENTANTS
	DE SIÈGES	
Par la Fédération syndicale unitaire (F.S.U.)	1	M. Christian DUVINAGE
Par la Fédération autonome de la fonction publique (F.A. – F.P.)	1	Mme Claude BOURDON-POUPON
Par SUD Solidaires	1	M. Eric BALAUD

3ème COLLÈGE :

Organismes et associations qui participent à la vie collective de la région : 58 représentants désignés

ORGANISMES	NOMBRE DE SIÈGES	NOM ET QUALITÉ DES REPRÉSENTANTS
Pour la protection de la nature		
Par France Nature Environnement (FNE) Grand Est	3	Mme Isabelle CATALAN Mme Muriel PETERS M. Frédéric DECK
Par la Ligue pour les oiseaux (LPO)	1	M. Etienne CLÉMENT
Pour les Centres permanents d'initiation à l'environnement, par l'Association Régionale pour l'Initiation à l'Environnement et à la Nature en Alsace (ARIENA)	1	M. Bruno ULRICH
Par les trois Conservatoires régionaux des espaces naturels du Grand Est	1	M. Alain SALVI
Personnalités qualifiées choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable, au titre de la deuxième phrase du deuxième alinéa de l'article L. 4134-2 du CGCT	5	Mme Michèle TREMOLIERES M. Bruno FAUVEL Mme Alexandra PINATON Mme Andrée BUCHMANN M. Yves MULLER
Pour la qualité de l'Air		
Par ATMO Grand Est	1	M. Guy BERGÉ
Pour les usagers de la nature		
Par l'Association régionale de pêche Grand Est (ARGE)	1	M. Michel ADAM
Par la Fédération régionale des chasseurs du Grand Est	1	M. Jacky DESBROSSE
Par la fédération française des clubs alpins et d'activité de montagne (FFCAM)	1	M. Louis BLAISE

ORGANISMES	NOMBRE	NOM ET QUALITÉ DES REPRÉSENTANTS
	DE SIÈGES	
<i>Pour la jeunesse et l'éducation populaire, dont 3 personnes au titre de la 2e phrase du 2e alinéa de l'article L. 4134-2 du CGCT</i>		
Par le Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP)	2	Mme Mathilde IGIER M. Hugo GASPAR
Par le Forum Régional de la Jeunesse Grand Est (FRJGE)	1	M. Jean-Luc HUMBERT
Par la Fédération des Associations Générales Étudiantes (FAGE)	1	M. Sylvain-Loup JACQUOT
Par l'Union Nationale des Étudiants de France (UNEF)	1	M. Ugo DUPONT
<i>Pour l'insertion par l'activité économique</i>		
Par l'IAE Grand Est	1	M. François ROBIN
<i>Pour l'économie sociale et solidaire</i>		
Par la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS)	2	Mme Michèle SEVERS M. Michel DEHU
Par l'Union Régionale des SCOP de l'Est (URSCOP)	1	Mme Marie-Madeleine MAUCOURT
<i>Pour l'innovation, le numérique, la recherche et l'enseignement supérieur</i>		
Par l'Université de Strasbourg	1	Poste vacant
Par l'Université de Lorraine	1	M. Karl TOMBRE
Par l'Université de Reims Champagne-Ardenne	1	M. Guillaume GELLÉ
Par le pôle de compétitivité Hydréos	1	Mme Anne RIBAYROL-FLESCHE
Par PLATINIUM 3 D	1	Monsieur Hervé BONNEFOY
Par « Alsace Digitale »	1	Mme Emmanuelle EBEL-JOST
Par le Laboratoire lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications (LORIA)	1	M. Jean-Yves MARION
<i>Pour la culture</i>		
Pour la création, par le SYNDEAC	1	M Charles TORDJMAN
Pour les industries culturelles, par « CARANUSCA, la pierre et l'eau »	1	Mme Marie-Hélène CAROFF
Pour les métiers d'art, par la section Grand-Est de la Confédération française des métiers d'art	1	M. Christian BLANCKAERT
<i>Pour le tourisme</i>		
Par l'Union nationale des associations de tourisme et de plein air (UNAT)	1	M. Pierre CHARLES
Pour le réseau régional d'offices de tourisme, par la Fédération des offices de tourisme de Châlons-en-Champagne	1	M. Jean-Marie DEROUARD

ORGANISMES	NOMBRE DE SIÈGES	NOM ET QUALITÉ DES REPRÉSENTANTS
Par l'Union Régionale des Gîtes de France	1	M. Yannick FASSAERT
<i>Pour les relations transfrontalières</i>		
Par l'Institut de la Grande Région	1	M. Bruno THERET
Par le Groupement européen de coopération territoriale (GECT) Eurodistrict Pamina	1	M. Patrice HARSTER
<i>Pour l'aménagement du territoire</i>		
Par la Délégation régionale de la fédération nationale des associations d'usagers de transports (FNAUT)	1	M. André LOTT
Par l'observatoire Régional Transports & Logistique (ORT&L)	1	M. Jean COLLIGNON
<i>Pour le sport</i>		
Par le Comité régional olympique et sportif (CROS) Grand Est	1	M. Jean-Marc HAAS-BECKER
Par la Fédération Française Handisport	1	Mme Stéphanie MALARME
<i>Pour les consommateurs</i>		
Par « UFC Que choisir »	1	M. Christian DEJARDIN
Par la Chambre de Consommation Grand Est	1	Mme Marie-José FIGNIER
<i>Pour les parents d'élèves</i>		
Par la Fédération des conseils des parents d'élèves (FCPE)	1	M. Sébastien WIRTZ
Par Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP)	1	Mme Béatrice LUTZ
Par l'Association des parents d'élèves de l'enseignement libre (APEL)	1	Mme Cindy SCHWEITZER
<i>Pour le logement</i>		
Par l'Union régionale pour l'habitat des jeunes (URHAJ)	1	Mme Lydie GOURY
Par la Confédération Nationale du Logement (CNL)	1	M. Raymond HAEFFNER
<i>Pour l'action sociale et la lutte contre l'exclusion et les inégalités</i>		
Par accord entre les associations ATD Quart Monde, Secours catholique et Secours populaire, par le Secours catholique	1	M. Jean-Claude PROLONGEAU
<i>Pour la santé et l'autonomie des personnes</i>		
Par l'Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés à but non lucratif Sanitaires et Sociaux (URIOPSS) Grand Est	1	Mme Françoise MAGER

ORGANISMES	NOMBRE	NOM ET QUALITÉ DES REPRÉSENTANTS
	DE SIÈGES	
Par la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est (CRSA)	1	M. Hubert ATTENONT
Par le Régime local d'assurance maladie d'Alsace-Moselle	1	M. Patrick HEIDMANN
Par la Fédération des Maisons de Santé	1	M. Christophe ROHRBACH
Par le Comité d'Entente Régional Handicap Grand Est (CERHGE)	1	Mme Cécile MICHEL
Pour les associations féminines		
Par le Centre d'Information des Droits des Femmes et de la Famille de la région Grand Est	1	Mme Claudine RENARD
Pour la famille		
Par l'Union Régionale des Associations Familiales (URAF)	1	M. Daniel FONTAINE

4ème COLLÈGE :

Personnalités qualifiées : 6 personnalités désignées par la Préfète de région Grand Est

Mme Nicole GLIN
M. Philippe BURON-PILÂTRE
Mme Béatrice HESS
M. Pierre-Paul SCHLEGEL
Mme Joëlle PIJAUDIER-CABOT
M. Michaël WEBER

ARTICLE 2 : Le présent arrêté entrera en vigueur le 1^{er} avril 2021.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes de la région Grand Est est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le 29 MARS 2021

La Préfète,

Josiane CHEVALIER

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et / ou notification. Ce recours peut être déposé sur le site www.telerecours.fr. Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.

